

SC

07

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT**

de l'AISNE

ARRONDISSEMENT

de LAON

CANTON

de CHAUNY

COMMUNE

de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal du 24 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le 24 mars à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17 mars 2017 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **33**
 Nombre de conseillers en exercice : **33**

Etaient présents :

Charline LEROY
 Catherine GAUDEFROY
 Alban DELFORGE
 Gwenaël NIHOARN
 Jean-Pierre CAZE
 Nabil AÏDI
 Nicole VENNEMAN
 Michel KRIF
 Françoise LACAÏLLE
 Josiane GUFFROY
 Marie-Annick BLITTE

Cécile GAVEL
 Catherine LEFEVRE
 Carole BARTHELEMY
 David TELATYNSKI
 Martine JONET
 Véronique AGOUTIN
 Brigitte FIAN
 Laurent WILLOCQ
 Francis HEREDIA
 Mario LIRUSSI

Mandat de procuration : M. LIEFHOOGE à M. LALONDE ; M. BRASSART à Mme GUFFROY ; M. DEJOYE à M. CAZE ; M. VALLERAND à Mme VENNEMAN ; M. LAPERSONNE à M. NIHOARN ; M. YOUSSEF à Mme LEROY ; Mme PLATEAUX à M. KRIF ; Mme PHOYU à M. AÏDI ; Mme DEFRUIT à Mme GAUDEFROY ; Mme REES à M. DELFORGE ; Mme AGATI-RAGAZZINI à M. HEREDIA.

Secrétaire de séance : Mme GAVEL

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale
 Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
 M. LAURENT Jean-Pierre, Directeur des Services Techniques

Membres présents.....22
 Absents ayant donné mandat de procuration..... 11
 Votants.....33

Délibération 2017-056

**07- RELAIS ORANGE FRANCE DE RADIOTELEPHONIE MOBILE –
RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS**

Pour les besoins de l'exploitation de son réseau, ORANGE France a procédé à l'installation de relais de radiotéléphonie mobile :

- a) **dans le clocher de l'Eglise Saint-Martin cadastrée section AB n° 15, propriété de la Ville**

Une convention a été signée le 7 janvier 2004 après délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2003.

Il convient de renouveler le bail établi entre la commune et la société précitée pour une période de 12 ans à compter du 7 janvier 2017. Il sera reconduit tacitement par périodes de 6 ans.

La redevance annuelle est de 6 237 €. Elle sera augmentée chaque année de 1 %.

- b) **rue Géo Lufbéry sur la parcelle cadastrée section BO n° 175, propriété de la Ville**

Une convention a été signée le 9 novembre 2004 après délibération du Conseil Municipal du 21 octobre 2004.

Il convient de renouveler le bail établi entre la commune et la société précitée pour une période de 12 ans à compter du 9 novembre 2016. Il sera reconduit tacitement par périodes de 6 ans.

La redevance annuelle est de 5 168 €. Elle sera augmentée chaque année de 1 %.

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme, et de la commission finances-numérique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ Décide de renouveler les conventions entre ORANGE France et la Ville concernant l'installation de relais de radiotéléphonie mobile :
 - dans le clocher de l'Eglise Saint-Martin, parcelle cadastrée section AB n° 15, propriété de la Ville.
 - rue Géo Lufbéry sur la parcelle cadastrée section BO n° 175, propriété de la Ville.
- ◆ Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et à accomplir les formalités subséquentes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 29/3/2017
Par délégation du Maire,
la Directrice Générale,



Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 29 mars 2017



le Maire,

Marcel LALONDE.